
Exemptions prévues par la loi antitrust

La loi américaine antitrust prévoit des exemptions précises quant à l'application des lois américaines. Certaines exemptions sectorielles peuvent constituer une violation du principe du traitement national et donner lieu à des effets de distorsion de l'investissement. L'effet pratique des exemptions de ce genre est que les exportateurs vers les États-Unis seront exposés à une responsabilité antitrust pour leurs pratiques anticoncurrentielles, tandis que leurs concurrentes basées aux États-Unis ne le seront pas.

Le 10 juin 1993, le Président ratifiait la National Cooperative Research and Production Act (NCRPA) of 1993. Cette loi modifie la loi de 1984 appelée National Cooperative Research Act (NCRA) en élargissant aux coentreprises de fabrication le traitement antitrust plus favorable donné aux coentreprises de R-D. Une différence importante entre la NCRPA et la NCRA est que la loi de 1993 renferme des conditions de réciprocité, contrairement à la loi de 1984. De plus, pour bénéficier des avantages du traitement antitrust prévus dans la loi de 1993, les installations principales de la coentreprise doivent être situées aux États-Unis.

Dans la mesure où la législation américaine antitrust joue un rôle dans les décisions se rapportant à l'endroit d'un investissement, l'application de telles exemptions aux seules entreprises basées aux États-Unis produira un effet de distorsion des investissements.
